

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

21 septembre 2022

OBJET :

**Rapports du service public de l'eau
potable de l'année 2021**

N° 2022-047

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Procurations : 2
- Votants : 17



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 060-216003103-20220927-2022_047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel		X	Frédéric Brigaud
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix		X	Patrick Faderne
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 17 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : RAPPORTS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la compétence de l'eau potable est exercée par le Syndicat Mixte des Eaux de Hermès et Environs (SMEHE)

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune membres du SMEHE sont rendus destinataire de rapport annuel,

Considérant que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RQS) expose l'organisation du service les indicateurs techniques et financiers et les performances du service

Considérant que le rapport annuel du délégataire est un document essentiel d'exploitation du service public d'eau potable, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Considérant que les rapports de l'année 2021 ont été présentés lors du comité syndical du SMEHE le 19 septembre 2022,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND acte des rapports du service public d'eau potable de l'année 2021

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme



Grégory Palandre